



**Compte rendu
Réunion CCQ Beauplan**

21 mars 2023 - 20h00 – salle du conseil - mairie

Présents :

- *VHSR : Martine Michel et Axel Moitier*
- *Habitants : Joelle Serrier*
- *Municipalité: Dominique Dufresnes (DD), Pierre-Louis Vernisse, Raphaële Challier*

Absents excusés :

- *Habitants : Claude Simiot, Laurence Lafaye*

DD présente tout d'abord la nouvelle organisation de chacun des CCQ : un élu référent et R. Challier (coordinateur CCQ) – Pas d'enregistrement audio des séances.

Protection sonore des pompes à chaleur (réglementation, protections anti-bruit, mise en place dans le règlement du PLU : pas possible de mettre de contrainte au-delà de la limitation du nombre de décibels, seuls des recommandations sont possibles. A voir avec l'équipe PLU.

Rond point du château d'eau à fleurir : Ok sur le principe de DD – modalités et délais à définir.

Etat dégradé de la voirie

- **Martine Michel :** faire un tour de ce qui doit être fait → trouver une date.
- **Pierre-Louis Vernisse (PLV) :** il faut signaler les trous au ST via le site de la commune (formulaire ou mail avec DD en copie).
- **Déchets jetés derrière le mur au côté route de la Versailles :** C. Vaillant a fait faire une évacuation mais le bois est départemental donc pas du ressort de la Commune.

Zone 30 chemin de la chapelle

- La mise en œuvre des passage piétons en croisement est en cours de réalisation. Pas de pb PM côté St Rémy alors que nécessité de faire des bateaux et de poser des clous (personnes mal voyantes) pour Magny les Hameaux (pris en charge par St Quentin).
- Vitesse excessive sur le chemin de la Chapelle de : 4/5 véhicules en dépassement sur un relevé d'une semaine fait suite à une plainte de riverain (résultat idem sur la rue du Général Leclerc) – Un appareil de comptage est en cours d'acquisition par la mairie.
- **Les aménagements dédiés aux zone 30 sur Beauplan sont mal faits ou inexistant :** quid faire comme le marquage de la rue des Bosquets ? (DD) – A voir sur place pour envisager une solution pour les axes principaux.



- Rue de la clairière, les poteaux ont été remplacés par des demi-barrières noires ; que sont devenus les poteaux pour réutilisation ? DD : pas d'info mais effectivement l'idée est de supprimer les poteaux qui ne sont pas esthétiques (donc pas de réutilisation !).

Stationnements

- Pas de place de stationnement après Pommeraie : en attente de voir ce que devient le terrain en friche. Quid si rien n'est fait sur le terrain à long terme ?
- Deux poteaux instables sur la route qui rendent le cheminement à pied dangereux eu égard passages/stationnements de voitures : Positionnement temporaire d'un panneau pour rendre la sortie possible du garage de l'habitation – Posé par la police municipale pour mise en sécurité.
- Quand les places de stationnement seront-elles matérialisées au sol : tout contrevenant se garant hors desdites places seront verbalisés. (Arrêté à venir). Idem pour les voitures garées sur les trottoirs.
- Rappel de PLV : se garer dans les rues n'est qu'une tolérance et pas un droit → pourquoi la rue de la Pommeraie n'a pas le droit à avoir des places de stationnement : 5 nouvelles familles se sont installées et les incivilités ont commencé (pneus crevés, voitures rayées) – DD : il y a des places rue des Buissons. –
- Il y a la surface rue de la Pommeraie pour créer des places. Pb de déport de stationnement dans les rues voisines car nouvelles constructions sur de petites surfaces.
- Quid du grand terrain du bout de la rue de la Chapelle ? Vendu ? Prémption – DD : on ne sait pas et de toute manière pas de prémption prévue.
- Comment se détermine le nombre de place de stationnement dans une rue ? : déterminé par la Police Municipale et le service technique en fonction des débattements possibles et nécessités de service (ex : passage des camions poubelle, ...) et en concertation avec les riverains.
- 2 emplacements pour voitures électriques : 1 à supprimer et donc remise en état (de toute manière elles ne sont pas utilisables sans abonnement).

Panneaux de circulation non réglementaires

- Délai très important pour avoir les panneaux, tant qu'ils ne sont pas positionnés, l'arrêté ne peut pas être pris pour la limitation à 30 km/h (le marquage au sol n'est pas suffisant).
- Sur Beauplan, il faudrait faire le point sur le panneauage, notamment sur les panneaux de fin de zone. Tout sera remis en ordre à réception des panneaux (délai à envisager un mois et aucune visibilité sur la date, commande faite en décembre). – les délais sont tels qu'il y a du vol de panneaux.

Diverses

- Maintien du taux des taxes sur la partie du ressort de la municipalité.
- Route de Versailles/trottoirs : refait dans la partie basse – De la grave doit être posée sur la partie haute en 2023.



- Demande concernant le bout de Parapet à tronçonner pour faciliter le passage (pour l'instant il faut soulever vélos, poussettes et autres pour passer) – DD remonte le point au service technique.
- 90 logements à venir sur terrain AGF : pourquoi ne pas faire un rond point pour faciliter la sortie ? point abordé avec la DDT. Les entrées se feraient par la route de Versailles et les sorties par le chemin d'Aigrefoin – La dangerosité sera prise en compte pour les modalités définitives (idem quid d'un rond-point au Carrefour Market ?). Les élèves devraient dépendre du groupe scolaire de Liauzun ? DD : cette école à la capacité d'ouvrir des classes.
- Inauguration de l'abris du chemin d'Aigrefoin dès la pose des deux bacs devant accueillir des fleurs.
- Ramassage des déchets verts a évolué en 2024 (bacs à déchets verts au lieu des sacs).
- Descente de la Butte aux Buis: nouvel aménagement pratiquement terminé. A inaugurer en avril ou mai.
- Rue des Cèdres - Relâchement dans les entretiens de certain jardins avec des dépôts de détrit (notamment dans les jardins ouverts des petites maisons « Citroën », qui sont d'ailleurs de plus en plus dégradées) – A qui appartient ces maisons locatives ? Comment faire redescendre l'info sur les locataires pour mise en œuvre de l'entretien – DD : point à regarder.
- Éclairage : phase finale du relamping en led. Ensuite mise en essai de réduction à 20% (pas d'impact de la vision) et en parallèle sur Beauséjour un test d'extinction va être mené. En accord avec la gendarmerie.
- MM : quid des retour des gens via le RER ? DD : horaire peut être à adapter et le quartier de la gare ne sera pas concerné par l'extinction. En principe pas d'impact sur le taux de cambriolage.
- Maison de Beauplan : étude à venir sur la réparation ou le remplacement de l'ascenseur étudier la faisabilité de la réhabilitation du gymnase.
- Étude en cours pour récupération de la chaleur des data centers de Magny (qui va être doublé) pour chauffer les bâtiments publics de Magny et St Rémy.

Projet de mise en place d'une aire de jeux pour la petite enfance dans la clairière de Beauplan.

- A l'initiative des habitants du quartiers des premiers devis ont été établis. Ces éléments ont été remis à Mr Caous afin d'en prendre connaissance et voir comment cela peut être pris en au titre d'un projet communal de mise en œuvre d'un espace sportif sur Beauplan en cours d'étude par la municipalité.
- 21 mars 2023 : en cours de recherche de subvention le plus rapidement possible (région et département) pour un projet d'aire de jeux inclusives donc au-delà de ce qui était prévu initialement : pour des enfants porteurs et non porteurs de handicaps. Rappel de la classe ULIS à Liauzun (12 enfants) – environ 166 m² de surface avec 36 fonctions ludiques – Coût :



120 à 130.000 €. Société française Ecoresponsable Proludique. Espoir de faire pour la rentrée 2023 – Sera positionnée face à la crèche, derrière le city. → **Domage de le mettre à ce niveau (MM et autres), car moins convivial et trop caché Serait mieux au large du chemin entre la maison de Beauplan et le bois.** DD : le point important sont les places de parking et le cheminement + les angles de caméra prendront cette infrastructure en compte pour éviter les débordements → à rediscuter.

- MM : parcours sportif : demande de retrait de la grande planche noire non esthétique et dont la boule, a été très dégradée, puis dérobée.
-

Une visite du quartier doit être organisée au printemps. La date précise à définir.

Créneaux à proposer par DD/RC.